TERRES D'AGRI

Le journal gratuit de la Chambre d'agriculture

HAUTE-GARONNE

Février 2024
#40

P. 5-6
Actualités/Brèves :
2ème édition du Carrefour des filières d'avenir
Au Restaurant scolaire de Castelnau d'Estrétefonds on mange bien et local !

P. 7-8
Infos techniques :
Journée technique bovins viande
Journée «bascules»
La place de l'agriculture dans le cycle de l'eau

P. 9
Chronique juridique :
Le bail de petites parcelles

P. 10-11
Chronique CDA31/CD31 :
Les bons outils pour améliorer votre gestion de l'irrigation

P.12 LE PORTRAIT DU MOIS
VINCENT ARROUY

P.2-3
Les mesures annoncées pour protéger l'agriculture

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

Édito

Après un mois de janvier très chargé en émotion, nous savons qu'il y aura un avant et un après ces manifestations qui ont rassemblé les agriculteurs, tout âge confondu.

Ce numéro est l'occasion pour nous de vous présenter les actions que nous souhaitons mener auprès des services de l'Etat pour aller plus loin suite aux annonces du Premier Ministre.

Dans ce numéro, nous revenons sur le Carrefour des filières d'avenir, un événement qui me tient particulièrement à coeur car il permet d'améliorer le revenu des agriculteurs en les mettant en relation avec des entreprises qui proposent des débouchés. Pour cette deuxième édition, plus de 100 rendez-vous ont été pris, c'est un succès !

Autre sujet clé de la mobilisation et de notre avenir, l'eau, pour lequel nous avons oganisé une conférence dans le lauraguais. Cet événement aura permis de prendre du recul grâce à deux intervenants techniques et d'ouvrir le débat avec les différents acteurs du territoire. Et merci à nos deux élues qui œuvrent au quotidien sur ce sujet très technique

Côté élevage, nous allons organiser deux journées technique, l'une sur les conditions de travail en élevage bovins viande et l'autre sur les bascules dont l'objectif est de faire un achat groupé. Je tiens à ajouter que nous soutenons vivement les éleveurs haut garonnais dans un contexte sanitaire délicat.

Nous restons mobilisés pour faire avancer la cause de la profession.

Marie-Blandine Doazan, vice- présidente de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Crise agricole : témoignage du Président

La France a connu des manifestations agricoles inédites qui ont mis en lumière notre agriculture et ses problèmes. La Chambre d'agriculture soutient depuis le début l'ensemble des manifestations et œuvre pour amener des éléments techniques sur l'ensemble des revendications. Sébastien Albouy, président de la Chambre témoigne sur ces événements.

Les annonces du Premier Ministre sont intervenues dans un contexte inédit après une mobilisation massive. Au mois de janvier, en seulement une semaine, nous avons eu plus de mesures qu'en plusieurs mois. C'est du jamais vu et c'est grâce à la mobilisation de tous.

Dès le début de la crise, la Chambre d'agriculture et la profession ont proposé de modifier la rédaction de quatre arrêtés préfectoraux portant sur la pollution de l'air, sur les seuils de surface en matière d'obligation de demande d'autorisation de coupes d'arbres de futaie et de renouvellement de peuplements forestiers, sur l'emploi du feu et contre les bruits de voisinage.

Cependant. le travail doit se poursuivre et nous devons saisir les annonces non encore concrètes de l'Etat pour faire avancer les sujets non encore traités.

Nous proposons pour cela d'aller plus loin dans la simplification des mesures de règlementations et d'avoir des outils de demandes d'aides simple et efficace.

Nous souhaitons aussi participer à des groupes de travail avec les services de l'Etat pour :

- explorer d'autres axes d'amélioration des contrôles de l'OFB;
- élaborer les modalités du plan de contrôle annuel pour les agriculteurs;
- Etre partie prenante dans l'élaboration du plan d'action sur la prise en charge des pertes indirectes à venir sur la MHE;
- faire émerger les projets de création de réserve d'eau;
- Revoir le niveau d'exigence des mises aux normes des retenues d'eau et des besoins ;
- Réexaminer les arrêtés sécheresse;
- Retirer la baisse de 30% des volumes AUP par rapport aux volumes dans l'arrêté de 2016;
- Pour les zones humides et tourbières : pas de surtransposition des textes européens pour la création de retenues d'eau dans ces zones;
- Accélérer le versement des aides PAC et l'instruction des dossiers MAEC;
- Avoir plus de moyen sur la prévention du mal-être agricole.

Au delà de tous ces points il nous reste à travailler sur la question essentielle du revenu. Pour cela, il ne faut pas attendre seulement des solutions de l'Etat. Les collectivités locales doivent faire un appel d'air massif de produits locaux que cela soit en circuit-court ou en filière courte. Et pour répondre à ces marchés, c'est à nous agriculteurs de nous structurer car personne ne le fera à notre place.

Sébastien Albouy, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne

Couverture : photo prise le 26 janvier 2024 à Montastruc de Salies

ISSN 2682-1273 (imprimé) / ISSN 2728-0225 (en ligne) - **Nous écrire :** Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, 32 rue de Lisieux, CS 90105, 31026 Toulouse Cedex 3 - Tél : 05 61 10 42 50 - **Courriel :** communication@haute-garonne.chambagri.fr - **Pour vous abonner gratuitement :** www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr (rubrique newsletter) - **Directeur de la publication :** Sébastien ALBOUY, Président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - **Rédaction :** Sophie TAHA, Directrice Générale, Julie MOTHES, Chargée de communication, Collaborateurs de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne - **Photos :** Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et Réseaux des Chambres d'agriculture - **Charte graphique et maquette :** Sandrine GNAMIA - **Impression :** Imprim Média - 49, Faubourg du Moustier - 82000 Montauban. **Dépôt légal :** à parution.

Les mesures pour protéger et produire annoncées par le Premier Ministre

Dans la continuité des mesures d'urgence en faveur du monde agricole, le Premier ministre, Gabriel Attal, a présenté le 1er février 2024, de nouvelles mesures afin de soutenir les agriculteurs. Ces nouvelles mesures annoncées répondent à plusieurs objectifs : mieux reconnaître le métier d'agriculteur, redonner de la valeur à notre alimentation, redonner du revenu aux agriculteurs, protéger contre la concurrence déloyale, simplifier la vie quotidienne des agriculteurs, lutter contre la surtransposition, assurer l'avenir et préserver notre souveraineté face au changement climatique.

1- Préserver notre souveraineté agricole et alimentaire

- Inscription dans la loi de la souveraineté agricole et alimentaire ;
- Inscription dans la loi que l'agriculture est d'intérêt général, au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

2- Mieux reconnaître le métier d'agriculteur

- Adoption rapide de la proposition de loi sur les troubles de voisinage ;
- S'agissant des retraites, le travail doit se poursuivre dans les prochaines semaines sur la question des 25 meilleures années.

3- Redonner de la valeur à notre alimentation et du revenu aux agriculteurs

Alimentation

- Une alimentation saine et de qualité doit être payée au juste prix ;
- Promotion du « manger français », en portant au niveau européen la généralisation de l'étiquetage des produits d'origine pour les produits agricoles et les ingrédients des produits alimentaires ;
- Augmentation des contrôles sur le respect de l'origine des produits, avec de fortes sanctions.

Rémunération

Au sujet du revenu des agriculteurs, le Premier ministre a affirmé vouloir renforcer la loi EGalim et réfléchir à un « EGalim européen ». Il a aussi annoncé 150 millions d'euros en soutien fiscal et social pour les éleveurs dès 2024.

Compétitivité

- Reconnaissance du secteur de la production agricole comme étant un secteur de « métiers en tension », notamment pour l'octroi de visas de travailleurs saisonniers ;
- Pérennisation du dispositif TO-DE pour les travailleurs saisonniers et augmentation du plafond du dispositif de 1,2 à 1,25 SMIC.

4- Protéger contre la concurrence déloyale

- Régulation du commerce international : la France s'oppose à l'accord de l'Union européenne avec le Mercosur.
- Mise en place de clauses de sauvegarde dans le cadre commercial adopté en soutien à l'Ukraine. Ces clauses (frein d'urgence) concernent pour l'instant d'abord la volaille, les œufs, le sucre.

5- Simplifier la vie quotidienne des agriculteurs et lutter contre la surtransposition

Elevage

- Renforcement du plan de souveraineté « élevage »;
- Pérennisation et adaptation de la déduction fiscale s'appliquant à l'élevage bovin (annoncée lors du Sommet de l'élevage), en l'étendant à l'assiette des cotisations sociales et en incitant à la contractualisation ;
- Affirmation que la viande de synthèse n'est pas notre modèle d'alimentation et demande d'une législation européenne claire à ce sujet ;
- Pour faire face à la MHE : fonds d'urgence de 50 M€, engagement à développer la vaccination et à en tirer les conséquences sur le règlement européen sur la circulation des animaux, mise à l'étude d'une banque d'antigènes ;
- La France portera également une évolution de la réglementation sur la conditionnalité relative aux prairies permanentes (ratio des prairies (BCAE1), prairies sensibles (BCAE 9)) ;
- Un dernier groupe national loup sera réuni avant la publication du nouveau plan national loup et d'un nouvel arrêté encadrant les tirs.

Viticulture

Des mesures d'urgence à hauteur de 80 M€ en 2024 ;
- Des mesures structurelles (arrachage temporaire) à hauteur de 150 M€ sur deux ans pour 2024 et 2025 ;

Agriculture biologique

- 50 M€ supplémentaires pour l'agriculture biologique, selon des modalités concertées avec les exploitants, en sus des montants déjà prévus pour l'agriculture biologique.

Agenda

JEUDI 22 FÉVRIER 2024 : JOURNÉE TECHNIQUE BOVINS VIANDE

À 9h30, Salle des fêtes de Villeneuve Lécussan (31580).

Thème de la journée : Confort et sécurité de travail en élevage Bovins Viande... pour les éleveurs, les animaux et les intervenants.

Pour tous renseignements :
Christophe DESCUNS : 06 07 10 26 49

MARDI 12 MARS 2024 : JOURNÉE BASCULE ÉLEVEURS

Profitez de l'opération « achat groupé » de la CDA31 pour vous équiper !
À partir de 12h à EARL DE SAINT CIZY
Chemin des Vignes - 31220 CAZÈRES

Pour tous renseignements :
Christophe DESCUNS : 06 07 10 26 49

VENDREDI 15 MARS 2024 : INNOV ACTION : JOURNÉE SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX AVEC LE GROUPE 30 000

À Revel

LUNDI 18 MARS 2024 : FARM DATING

Au Domaine de Candie à Toulouse

DIMANCHE 24 MARS 2024 : FOIRE DE LAVERNOSE LACASSE

À Lavernose Lacasse

Consultez notre site internet : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr, vous y trouverez des documents, les actualités de la Chambre d'agriculture et des élus, les formations...
La Chambre d'agriculture publie hebdomadairement une newsletter, pour vous inscrire, complétez le formulaire en ligne sur notre site (bouton newsletter sur la page d'accueil).
Et on se retrouve sur Facebook pour les moments forts...

Phytosanitaires
- Formalisation du principe : « Pas d'interdiction sans solution » ;
- Le plan Ecophyto est mis à l'arrêt le temps de rediscuter les indicateurs.
- Suppression du conseil stratégique dans sa forme actuelle et engagement à travailler à un conseil réformé, simple et sans surcharge administrative ;
- S'agissant des zones de non traitement (ZNT), le Gouvernement fera appel des décisions de justice sur les chartes départementales.

Simplifications
Lancement d'un mois de la simplification, dans tous les départements, qui vise, en partant de l'expérience de l'usager ou du demandeur d'aide, à interroger la pertinence des normes et sa proportionnalité et à l'issue de compléter, pour les dispositions législatives, le projet de loi agricole ;

Plusieurs chantiers sont d'ores et déjà identifiés :
- **simplification des curages des cours d'eau** agricole (réglementaire). Le décret a été publié au JO du 1er février ;
- **mettre fin au régime d'exception sur les délais de recours contre les projets agricoles** : délais de droit commun (2 mois) pour former un recours contre les ICPE agricole et IOTA (contre 4 mois aujourd'hui).
- **réduction des délais de contentieux des projets relatifs à la gestion de l'eau** par la suppression d'un niveau de juridiction (réglementaire) et par l'application de la « présomption d'urgence »
qui permet de réduire les délais à 10 mois (législatif) ;
- **planifier les investissements hydrauliques** et les financements nécessaires dans chaque bassin pour adapter l'agriculture au changement climatique, et en particulier les retenues. Pour cela réviser les textes réglementaires si nécessaire (arrête 2021).
- **ouverture d'un chantier sur les zones humides** ;
- **simplifier les normes sur les bâtiments agricoles** : mesure de dérogation aux obligations de mise aux normes d'accessibilité pour tous les bâtiments agricoles (mesure réglementaire). Le décret vient d'être mis en consultation.
- **mettre fin aux incohérences et injonctions contradictoires** : par exemple sur les OLD : obligation de débroussaillement pour prévenir les incendies mais risque d'amende en cas dedébroussaillement pour destruction d'habitat.
- **unifier le régime applicable aux haies** : de plusieurs corpus règlementaires à 1 réglementation unique.
- **mettre fin à la démultiplication des contrôles sur une même exploitation** : pas plus d'un passage annuel sur l'exploitation dans le cadre des contrôles administratifs, hors contrôles judiciaires ;
- **lancer immédiatement une révision des procédures de contrôles et des échelles des peines,** de manière à éviter les procédures infamantes et avoir des sanctions davantage proportionnées et progressives (plusieurs mesures législatives et règlementaires) ;
- lancer un chantier sur la s**implification de la fiscalité agricole**;
- lancer un chantier sur la **simplification du droit du travail**;
- lancer un chantier sur les **dégâts de gibier et les ESOD**, en auditionnant toutes les parties;
- lancer un chantier sur la clarification de l'articulation des différents **zonages environnementaux** ;
- s'agissant de l'OFB dont les agents sont placés auprès du préfet, lancer un chantier visant à a**méliorer le déroulé des contrôles** et leur perception ; une convention sur le modèle de celle existante avec la gendarmerie nationale sera recherchée ;
- lancer un chantier sur la meilleure **protection du foncier agricole** dans la politique de l'urbanisme;

6- Assurer le renouvellement des générations en agriculture

Affirmation dans la loi de l'importance de l'enjeu du renouvellement des générations ;
- Inscription dans la loi de mesures ambitieuses pour **favoriser la transmission** des exploitations aux jeunes.
- **Mobilisation de prêts garantis** par la puissance publique pour les nouveaux installés (2 milliards) ;
- Cumul de l'exonération de cotisations sociales JA avec les taux réduits d'AMEXA et PFA, pour qu'ils ne soient pas pénalisés par rapport à la règle de droit commun ;
- **Augmentation de 13 à 20 M€ du budget d'accompagnement de l'installation transmission** à l'agriculture (AITA).

2ème édition du Carrefour des filières d'avenir

Améliorer le revenu des agriculteurs grâce à des filières d'avenir

Une vingtaine d'entreprises étaient présentes à Caraman, le 6 février, pour proposer des débouchés d'avenir aux agriculteurs. Un succès avec plus de 120 rendez-vous pris.

Aider les agriculteurs à trouver de nouveaux débouchés pour leurs productions, tel est le crédo du Carrefour des filières d'avenir. Pour cette 2ème édition, la Chambre d'agriculture a choisi une nouvelle localisation dans le Lauragais, à Caraman, pour inviter les agriculteurs à rencontrer les entreprises en recherche de producteurs locaux.
Une vingtaine d'entreprises étaient présentes sur des filières variées et en capacité de proposer des idées de diversification aux agriculteurs. Grâce à des rendez-vous programmés à l'avance, les agriculteurs ont pu rencontrer ces entreprises tout au long de la journée.

La Chambre d'agriculture a proposé une nouveauté cette année avec la mise en place d'un nouvel espace avec d'autres opportunités. Des entreprises étaient présentes pour proposer des compléments de revenus réguliers ou occasionnels et compatibles avec une activité agricole principale.
En parallèle, les conseillers de la Chambre d'agriculture étaient présents tout au long de la journée pour répondre aux questions des agriculteurs.

Merci aux entreprises d'avoir participé à cette journée.

- GAEC des Hounts (lait de chèvre BIO)
- Sodiaal Union (bovin lait : création d'ateliers, reprise ou association)
- Vivadour (Volailles grasses et maigres, de chair et pondeuses ; Bovins à l'engraissement, repousse de broutards ; engraissement d'agneaux)
- Arterris (filière volaille)
- BerryWorld (Fruits rouges)
- Bamboologic (filière Bambou)
- Oil'ive Green (Oliviers pour huile)
- Relocalien (filières pérennes à vocation énergétique type miscanthus, bambou, switchgrass)
- Alliance Seeds (Semences potagères, fourragères, maïs, soja)
- Cerience (Semences de légumineuses)
- Takii (semence oignons et production bulbles d'oignons)
- Vikima (semences potagères multi espèces)
- RAGT (semences fourragères)
- Les silos du Touch (filière soja)
- Euralis (lentilles, pois chiches, haricots secs)
- Agriflux (SERVICE : solution logistique pour le transport en vente directe)
- Le Grand Marché - MIN (SERVICE : fruits et légumes, gastronomie, épicerie, produits carnés, de la mer et alimentaires d'autres types)

Et aussi :
- La Sepab, pour un complément de revenu : convoyeur de bestiaux lors d'exports maritimes
- La Fédération de transport de voyageurs, pour un complément de revenu : chauffeur de bus scolaire
- France Travail (ex Pôle Emploi)

E-BOOK des entreprises : retrouvez la liste et le descriptif de toutes les entreprises participant au Carrefour des filières d'avenir sur notre site web : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Au Restaurant scolaire de Castelnau d'Estrétefonds on mange bien et local !

Engagé depuis décembre 2022 dans la démarche « Lait et fruits à l'école », la Mairie de Castelnau d'Estretefonds a modifié ses habitudes afin d'introduire plus de produits de qualité, bio et fait maison. Cette démarche est issue d'un programme européen qui consiste en l'octroi d'une aide pour la distribution de fruits et légumes, de lait et de certains produits laitiers aux élèves dans les établissements scolaires de la maternelle au lycée. Sébastien Helou, Responsable de la restauration scolaire de Castelnau d'Estretefonds revient sur les différentes actions mises en place pour nourrir au mieux les enfants de la commune.

Sébastien Helou, responsable de la restauration scolaire

QUELLES SONT LES ACTIONS QUE VOUS AVEZ MISES EN PLACE ?

Dans notre restaurant scolaire nous servons entre 700 et 730 repas/jour grâce à une équipe de 10 agents. Depuis 2022, nous avons mis en place beaucoup d'actions pour nous lancer dans cette démarche. Tout d'abord, nous avons formé le personnel pour qu'il puisse être en capacité de créer de nouvelles recettes végétariennes. Nous avons éliminé les produits élaborés et avons restructuré notre marché public alimentaire et produits d'entretien. Côté matériel, l'équipement de la cuisine a été adapté au fonctionnement de l'établissement, le réfectoire a été modifié avec des tables de tri et débarrassage des plateaux. Le ramassage des biodéchets (site pilote) a été mis en place avec un transfert de la compétence à la communauté des communes (CIVOM).

Nous travaillons en relation avec ECOCERT et INRAÉ pour la mise en place d'une évaluation sur l'impact direct et indirect que

Les agents du restaurant scolaire

peut produire une cuisine engagée sur son territoire.

QUELS SONT LES POINTS INTÉRESSANTS QUE VOUS AVEZ RELEVÉS ?

En 2011, les dépenses alimentaires s'élevaient à 1.62€/enfant. Après la mise en place d'une restauration engagée dans le bien manger, le coût du repas n'a fait que baisser en améliorant la qualité des produits. Il nous a fallu attendre 2019 pour dépasser les 1.62€ malgré le passage à la bio en 2015. (Attention : manger bio ne revient pas moins cher. Une bonne gestion, une juste consommation et un suivi au quotidien fait baisser vos coûts de revient).

Désormais, nos préparations sont fait maison à 90% et nous utilisons des produits labélisés à plus de 69% (en 2023).

Enfin, nous avons constaté une baisse de l'absentéisme car le personnel se sent plus épanoui et plus engagé, le tout dans un esprit collectif.

QUELS SONT LES FREINS RENCONTRÉS ?

Le temps principalement. Ce travail demande de la rigueur et de l'engagement. L'approvisionnement en produit frais demande une anticipation sur l'approvisionnement et les imprévus (grève, COVID, incidents techniques).

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS ?

Le préalable est de réaliser une feuille de route. Il faut ensuite s'assurer que l'unité de production est en adéquation avec ses intentions. Il faut aussi apprendre à travailler les produits bruts avant d'acheter des produits bio. Enfin, communiquer avec les équipes afin de les impliquer dans le projet, écouter ce qu'il se fait ailleurs et ne pas vouloir aller trop vite.

Pour en savoir plus sur le dispositif Lait et fruits à l'école et se faire accompagner par la Chambre d'agriculture, contactez Elsa Ducousso :
tel : 06 43 18 57 01
mail : elsa.ducousso@haute-garonne.chambagri.fr

Journée technique bovins viande

Confort et sécurité de travail

La Chambre d'agriculture propose une journée technique bovins viande sur la thématique du confort et de la sécurité de travail.

Jeudi 22 février 2024 à Villeneuve Lécussan

À 9h30, Salle des fêtes de Villeneuve Lécussan (31580)

→ MATIN : Salle des fêtes de Villeneuve Lécussan
• 9h30 – Accueil
• 10h00 – 11h00 : Confort et sécurité de travail en élevage Bovins Viande :
- Conception et aménagement, contention, sécurité…
- Impacts techniques et économiques
- Aides aux investissements (MSA, Conseil Régional Occitanie)
• 11h00 – 12h00 : Présentation de l'élevage de Vincent ARROUY
• 12h00 – 12h30 : Actualité sanitaire
→ 13h00 : Repas offert
→ Après-midi : Élevage de Vincent ARROUY - La Poutge - 31580 Villeneuve Lécussan
De 14h30 à 16h30 - Ateliers animés par les partenaires : alimentation, contention, présentation de matériel, visite virtuelle en 3D…

Journée « bascules »

Profitez de l'opération « achat groupé » de la CDA31 pour vous équiper !

Mardi 12 mars 2024
De 12h00 – 16h30

• Présentation de différentes cages de contention
• Présentation des aides potentielles : MSA, Conseil Régional, partenaires*…
• Proposition de financement : présence de la Banque Populaire et du Crédit Agricole.

Lieu : EARL DE SAINT CIZY
Chemin des Vignes
31220 CAZERES (Accès : A 64 – sortie 23)

Possibilité de repas sur place

Plus d'informations, Christophe DESCUNS : 06 07 10 26 49

**sous conditions, aides complémentaires de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, Coopelso, Sanders…*

Bascule Maréchalle

Bascule Arrowlock

Formations

> FABRIQUER DES TISANES POUR VALORISER VOS CULTURES DE PLANTES AROMATIQUES
1 jour : 27 février 2024 à Toulouse
Contact : Anne LE GALLIC :
06 32 38 87 12

> CRÉATION DE RETENUES COLLINAIRES
1 jour : 28 février 2024 à Muret
Contact : Alexandre EYCHENNE :
06 31 15 29 19

> SENSIBILISATION AUX ROBOTS DE TRAITE EN LIEN AVEC LE PÂTURAGE
2 jours : 05 et 06 mars 2024
à Saint-Gaudens
Contact : Carole MERIENNE :
06 47 44 07 65

> PASSEPORT VERS LA HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE (HVE)
1 jour : 05 mars 2024
à Toulouse
Contact : Marie CAUSSE :
07 86 83 52 36

Administration générale, formation :
Tél : 05 62 79 90 96 ou formation@haute-garonne.chambagri.fr

BON A SAVOIR…

POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI) :
Tél : 05 61 10 42 60

POINT ACCUEIL BIO CONVERSION :
Tél : 06 45 34 10 50

PLATEFORME AGRICULTEURS FRAGILISÉS :
Tous les jours de 9h à 12h
Tél : 05 61 40 43 00

Répertoire départ installation (RDI)

Vous cherchez un repreneur ou un associé pour votre exploitation, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.
Contactez la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne au **05 61 10 42 81** ou consultez le site Internet :
www.repertoireinstallation.com

> OFFRES D'EXPLOITATION

• Dans le Lauragais, exploitation en production caprine et bovine laitière avec transformation fromagère en recherche d'associé(s). Actuellement 2 associés, avec volonté de développer l'élevage (et potentiellement l'accueil à la ferme...). 65Ha de prairies permanentes en pâturage tournant autour de la ferme. Bâtiments d'élevage et bâtiment neuf accueillant la fromagerie et le magasin. Toute la production en lait cru est transformée sur site pour commercialisation en vente directe et à des grossistes. Recherche de profil(s) expérimenté et/ou formé en élevage et gestion. Réf : 31-23-006.

• Dans le Comminges, exploitation en grandes cultures et anciennement taurillons à reprendre (cheptel vendu en 2023). 88 ha dont 70 ha en propriété. Parcellaire groupé, irrigation et drainage sur 80%. Bâtiments, matériels d'élevage adaptés et fonctionnels, hangars et matériels de production végétale à la vente. Maison d'habitation sur site à retaper. Possibilité de rachat de foncier ou bail long terme. Profil motivé, avec des bases agricoles solides et un engagement en agriculture de conservation du sol recherché. Accompagnement par le cédant possible. Réf : 31-23-016.

> CANDIDATS EN RECHERCHE

• 33 ans, BPREA, projet de reprise ou d'association avec un tiers, en grandes cultures avec un intérêt pour les projets en polyculture-élevage (aviculture + oléagineux-protéagineux). Recherche d'environ 100ha + bâtiments + maison à la location ou achat dans toute la Haute-Garonne. Réf : 31-22-011.

• BTS agricole, projet en grandes cultures en agriculture de conservation avec production de semences de plants potagers et porte-graines. Expérience en exploitations agricoles et ETA. Recherche d'au minimum 70 ha en fermage dans le Lauragais, secteur Villefranche-de-Lauragais. Réf : 31-23-016.

• 23 ans, ingénieur agronome, issu du milieu agricole, projet d'installation en grandes cultures ou maraîchage, recherche de terres en location ou vente, projet de reprise, association également envisageable, secteur Nord Toulousain, Toulousain, Lauragais, Volvestre et Vallées. Réf : 31-23-019.

La place de l'agriculture dans le cycle de l'eau

Retour sur la conférence du 30 janvier 2024

L'eau est un sujet au centre des préoccupations et particulièrement dans le contexte agricole actuel. Une conférence a été organisée sur la place de l'agriculture dans le cycle de l'eau le 30 janvier à Caraman avec les interventions de deux spécialistes, Laurent Denise, climatologue, et Sarah Singla, agronome, pour apporter des pistes de réflexion sur le sujet.

Plus de 150 personnes ont répondu présentes à cette conférence organisée à l'initiative du groupe 30.000 du Lauragais qui rassemble treize exploitations en grandes cultures ou polyculture élevage sur le secteur de Revel. Ce collectif d'agriculteurs financé en partie par l'Agence de l'Eau et animé par la Chambre travaille sur de nombreuses thématiques en lien avec la réduction des produits phytosanitaires. L'eau étant un facteur de plus en plus limitant dans l'agriculture, les agriculteurs souhaitaient lors de cet évènement, mener une réflexion avec l'ensemble des acteurs du territoire (agriculteurs, acteurs locaux, financeurs, collectivités...) ;

Laurent Denise et Sarah Singla

Pour aborder ce sujet complexe, deux intervenants ont été conviés : Laurent Denise un scientifique et chercheur indépendant qui travaille sur l'hydrologie, la climatologie et la météorologie et Sarah Singla ingénieure agronome et agricultrice, spécialisée dans l'agronomie et l'agriculture de conservation des sols.

CRÉER DES MICROCLIMATS À ÉCHELLE LOCALE

Laurent Denise, a fait part durant son intervention de l'importance de créer des microclimats à échelle locale. Selon lui, il faut faire des réserves d'eau pour **avoir en permanence une couverture végétale des sols** et cela amènera ainsi de la pluie grâce à l'évapotranspiration du végétal permettant le maintien du cycle de l'eau (2/3 des précipitations proviennent de l'évapotranspiration). Il prend comme référence la forêt et l'oppose avec le désert. L'été est la période la plus cruciale car la France est de moins en moins verte, entrainant une baisse des précipitations et des températures élevées. La solution pour lui est de **retenir les précipitations d'hiver au moyen de retenues collinaires, lacs, digue et diguette,** pour éviter ainsi les inondations et permettre de stocker l'eau sans la perdre dans les mers et d'irriguer ensuite pour permettre d'avoir toujours du végétal en place !

DE L'IMPORTANCE DE LA COUVERTURE VÉGÉTALE

Sarah Singla, a appuyé le discours de Laurent Denise par des éléments agronomiques. Elle a abordé différentes problématiques pour faire émerger des idées concrètes applicables aux champs. Elle a notamment insisté sur **l'importance de la couverture végétale à intégrer dans les rotations des cultures**, en se fixant des objectifs réalistes et atteignables. Lorsque le sol est nu, il y a plus de risque d'érosion et de formation de croute de battance. Il faut aussi prendre en compte le sol, en effet on perd régulièrement une quantité de sol fertile lorsque nous passons des outils par temps secs (la poussière que l'on voit) mais elle nous fait réaliser aussi l'impact des machines avec la formation de semelles de labour ou des semelles causées par des outils de techniques culturales simplifiés ou encore des semelles de compaction. Elle insiste sur le fait que l'agriculteur a un impact positif sur le sol du moment que la matière organique de ce dernier augmente, on améliore ainsi le capital sol.

Ces conférenciers ont permis d'ouvrir la discussion entre acteurs politiques de l'eau et agriculteurs pour essayer de mener des réflexions et à terme trouver des solutions ; notamment sur les bénéfices et risques de faire des réserves d'eau à échelle locale.

Ces riches échanges se sont conclus par un apéritif convivial où de nombreuses discussions sur ces sujets ont continué à émerger.

Le bail de petites parcelles

UNE PETITE PARCELLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est une location d'un fonds agricole qualifié de « petite parcelle » si les conditions suivantes sont remplies :
- la superficie de la ou des parcelles louées sont inférieures, pour la Haute Garonne, à moins de 2,5 Ha (sauf pour la petite région des Pyrénées, ou ce seuil est ramené à moins de 0,4 Ha ou 4 000 m²),
- la parcelle ne constitue pas un corps de ferme ou une partie essentielle du fonds du preneur (cas du maraichage par exemple).

Si ces deux conditions ne sont pas validées, le contrat sera un bail rural « classique ».

De même, une location faite à l'origine sur plus de 2,5 Ha qui se trouve réduite et passe sous les 2,5 Ha en cours de bail deviendra une location de petite parcelle qu'au moment où le bail rural initial arrivera à la date de renouvellement (au bout de 9 ans). Ça ne s'applique pas immédiatement.
Tout comme le fait de faire plusieurs baux de petites parcelles avec le même exploitant agricole, pour rester systématiquement sous le seuil de 2,5 Ha. C'est un détournement du statut du fermage et ça sera systématiquement requalifié par le juge en bail rural.

Les « petites parcelles » sont donc régies par l'article L 411-3 du code rural qui a pour objet d'en préciser la notion et le régime juridique. Il énumère les dispositions qui ne leur sont pas applicables.
Il s'agit des règles relatives :
- à la nécessité d'un écrit et d'un état des lieux (article L 411-4 du code rural) qui est non obligatoire,
- à la durée du bail (article L 411-5 et suivants du code rural) qui n'est pas de 9 ans,
- au prix du bail (article L 411-11 et suivants du code rural) qui est libre,
- au droit de préemption du fermier en place (article L 412-3 du code rural) qui n'existe pas,
- au droit de renouvellement du fermier qui n'y a pas droit, sauf si une clause a été prévue dans le contrat.
- au congé qu'il n'est pas nécessaire de donner 18 mois avant la fin du bail et qui n'a pas à être motivé. Il doit donc être délivré selon les règles de droit commun, c'est à dire par les articles 1737, 1774 et 1775 du code civil.

Toutes les autres règles du statut de fermage s'appliquent, notamment l'interdiction des cessions et des sous-locations, la compétence judiciaire des tribunaux paritaires et les causes de résiliation.

Enfin, il est à noter que si les petites parcelles sont exclues du statut du fermage, les parties (bailleur et preneur) peuvent décider de renoncer à cette dérogation et conclure un bail rural, en l'écrivant de manière non équivoque.

Si vous souhaitez réaliser un bail de petite parcelle, vous pouvez donc écrire, sur papier libre et en double exemplaire, un document reprenant les éléments essentiels pour le qualifier de bail de petite parcelle, à savoir :
- le titre « bail de petite parcelle »,
- le nom du bailleur et celui du preneur,
- la surface totale louée (parcelle, numéro, commune) bien sur inférieure à 2,5 Ha,
- le prix convenu,
- la date de démarrage,
- les signatures des parties ainsi que la date du contrat.

Cela suffit à établir le cadre du bail entre les parties.

Ces questions vous intéressent ? Vous voulez approfondir vos connaissances sur le bail rural, le statut du fermage et les autres outils de gestion du foncier ?

La Chambre d'agriculture propose une formation sur le statut du fermage. N'hésitez pas à prendre contact avec le juriste Loïc LEROUX pour manifester votre intérêt. Une formation pourra alors être organisée.

Loïc LEROUX, juriste : 05 61 10 42 56
loic.leroux@haute-garonne.chambagri.fr
Permanence téléphonique mardi et jeudi de 8h30 à 12h00

Mouvement dans l'équipe

Marion d'Hulst a rejoint l'équipe de la Chambre d'agriculture en tant que conseillère élevage identification. Elle intervient sur l'identification et le suivi qualité des petits ruminants et des bovins.

Haute-Garonne
le Département

Sébastien Vincini
Président
du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

La question de la ressource en eau pour les Haut-Garonnais est l'une de mes priorités. Les 32 actions du projet de territoire Garon'Amont, dans lequel le Conseil départemental est engagé depuis plus de trois ans, constituent une aide précieuse pour veiller à une gestion responsable de l'eau. Elles permettent à nos agriculteurs du périmètre concerné de bénéficier de conseils gratuits et d'une approche fine de leurs usages en eau. Le but reste de trouver des solutions pour adapter ces usages, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif. Ce travail est mené de concert par nos conseillers agro-environnement et la Chambre d'agriculture que je tiens à saluer, comme les agriculteurs qui jouent le jeu, et ils sont nombreux.

Les diagnostics « pour irrigation de résilience », démarrés l'été dernier, avec un plan d'actions à la clé et des conseils sur trois ans, connaissent un franc succès avec près de 200 agriculteurs inscrits dans la démarche. Nous misons sur le conseil individuel mais également sur des temps collectifs. Trois réunions « Bout de champ » ont ainsi été organisées depuis novembre. Le but, dans les deux dispositifs, est de concilier rentabilité de l'exploitation et gestion de l'eau. Je suis convaincu que ces initiatives vont dans le bon sens, en liant, par de l'accompagnement humain, la nécessaire bifurcation écologique aux réalités du monde agricole.

Le projet de territoire Garon'amont déploie ses actions au plus près des agriculteurs !

Depuis son approbation le 31 mars 2021, la majorité des 32 actions du projet de territoire Garon'amont a été engagée par ses différents porteurs de projets. Tous les leviers permettant d'améliorer la gestion quantitative de l'eau sur ce territoire sont activés : cela va du déploiement d'expérimentations (utilisation des gravières, recharge de la nappe, ...), à la création d'observatoires, l'optimisation de ressources existantes, la mise en œuvre de conseil individuel et collectif, ... tous les usages de l'eau sont ainsi impliqués.

Concernant le volet agricole, nous proposons, en partenariat avec la Chambre d'agriculture de Haute-Garonne, la réalisation de diagnostics « irrigation de résilience » couplés à du conseil individuel sur 3 ans **à destination des agriculteurs irrigants sur le projet de territoire Garon'amont**. Nous sommes présents pour vous accompagner vers des pratiques agro-écologiques qui renforcent la capacité de rétention d'eau dans les sols et l'adaptation au changement climatique tout en assurant la rentabilité des exploitations.

Ce service, proposé depuis l'été 2023, a déjà été utilisé par 55 agriculteurs, pourquoi pas vous ?

En parallèle à ce conseil individuel, nous organisons également des réunions bouts de champs chaque année pour évoquer les sujets qui vous intéressent : implantation des couverts végétaux, mise en place et utilisation de sondes capacitives, analyses de profils de sols,...

Vous pouvez contacter le conseiller de la structure de votre choix pour prendre un premier rendez-vous pour la réalisation de ces diagnostics ou connaître les dates des prochaines réunions collectives :

Alice BERTHET, Conseillère eau et sol CD31, Tél : 06 70 20 53 06, Mail : alice.berthet@cd31.fr

Guilhem POUXVIEL, Conseiller spécialisé en gestion de l'eau et environnement CA31, Tél : 06 73 28 32 68, Mail : guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr

> Pour en savoir plus voir le site *Garon'amont.fr*

Salon International de l'Agriculture de Paris

Du 24 Février au 03 Mars 2024, aura lieu la 60e édition du SIA. Le Département sera présent comme chaque année avec un stand qui valorisera les filières de qualité et les producteurs en vente directe.

L'objectif de ce salon est de permettre aux producteurs qui sont inscrits sur les plateformes « DirectFermiers31 » et « Bienvenue à la ferme » de pouvoir faire découvrir leurs produits et de les vendre.

Les filières de qualité comme l'Ail Violet de Cadours, l'Agneau et le Gasconne des Pyrénées, les Vins de Fronton... seront également présents pour faire découvrir un territoire et ses produits en lien avec le Comité Départemental du Tourisme qui fera la promotion de la destination « Haute-Garonne ».

L'occasion également pour le Département de rencontrer les partenaires majeurs de l'Agriculture et de voir toutes les innovations dans ce domaine, d'apprendre et ainsi de valoriser toujours mieux notre savoir-faire.

Création CD31/24/01/18709 Crédits photos : ©PTGA

LES BONS OUTILS POUR AMÉLIORER VOTRE GESTION DE L'IRRIGATION

De nombreux outils existent pour aiguiller vos choix dans la gestion de l'irrigation en cours de campagne. Si certaines actions nécessitent un investissement, d'autres bons réflexes peuvent vous permettre d'économiser de l'eau sans avoir besoin de recourir à un matériel supplémentaire.

BILAN HYDRIQUE ET CONNAISSANCE DE SON SOL

Le bilan hydrique permet de suivre au jour le jour le besoin en eau des cultures et l'apport en eau du sol. Cet outil aide la décision de la reprise du tour d'eau en visualisant le moment où le sol ne permet plus de subvenir aux besoins en eau de la culture.

Cet outil de simulation est à éditer avant le 1er tour d'eau, fin mai généralement. Il tient compte de la date de semis de la culture, la précocité, le type sol, la profondeur d'enracinement.

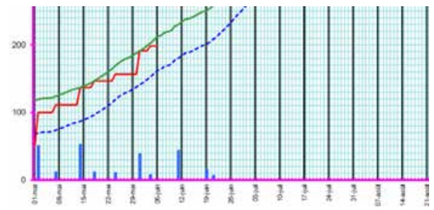

Graphique : Exemple de bilan hydrique, les apports d'eau (en rouge) doivent rester entre les courbes verte (réserve pleine) et bleu (besoin de la plante)

La connaissance de son sol et de sa réserve utile en eau est indispensable pour faire cet exercice simple qui ne nécessite aucun investissement.

CONNAITRE ET AMÉLIORER SA RÉSERVE EN EAU DANS LES SOLS

La Réserve Utile (RU) en eau du sol est constituée d'une Réserve Difficilement Utilisable (RDU) et d'une Réserve Facilement Utilisable (RFU).

La RU est liée à la texture du sol, c'est-à-dire sa composition physique en argiles, limons et sables, ainsi qu'à la pierrosité du sol (proportion de cailloux, ou éléments grossiers, supérieurs à 2 mm).

Il existe des méthodes simples et rapides pour estimer sur le terrain, visuellement et au toucher, la texture des différents horizons du sol.

Il est possible de faire varier votre réserve grâce à vos pratiques. Par exemple, augmenter la matière organique des sols a un impact positif sur le réserve utile (RU), c'est-à-dire la quantité d'eau que le sol peut absorber et restituer aux plantes. **Mais le tassement du sol a un impact bien plus important sur la RU.** Non seulement il réduit la capacité de stockage de l'eau dans le sol, mais il amoindrit la capacité d'enracinement des cultures.

Sur un sol tassé, les racines ont plus de mal à explorer le sol pour aller chercher l'eau.

Vous pouvez contacter directement nos conseillers spécialisés dans la gestion de l'eau pour plus d'informations sur les méthodes de calcul de ce bilan et de la connaissance de votre réserve utile.

UTILISATION DE SONDES TENSIOMÉTRIQUES OU CAPACITIVES

Les sondes tensiométriques et capacitives permettent d'évaluer la disponibilité en eau du sol. Elles effectuent donc une mesure directe à l'inverse de la méthode précédente qui se base sur une modélisation.

En optimisant le déclenchement de l'irrigation, les sondes permettent d'optimiser l'irrigation et d'envisager des économies d'eau en se basant sur l'état de la ressource en eau en temps réel.

Si ces sondes nécessitent un investissement, leur rentabilité est assurée grâce aux économies d'énergies (permises par la réduction des tours d'eau) et par les économies d'eau.

Il existe des aides de la Région via le Pass Petits investissements dans les exploitations agricoles pour vous permettre de franchir le cap de l'achat. N'hésitez pas à contacter nos conseillers de proximité pour plus de précisions.

Le bulletin hebdomadaire d'irrigation réalisé en partenariat entre le Conseil Département et la Chambre d'agriculture se base sur un réseau de sondes capacitives et tensiométriques qui couvre tout le département pour vous fournir gratuitement des données de terrain et alimenter notre conseil.

Contacts :
- Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :
• Guilhem POUXVIEL : 06 73 28 32 68
guilhem.pouxviel@haute-garonne.chambagri.fr
• Laurie-Anne COSTE : 06 79 06 06 19
laurie-anne.coste@haute-garonne.chambagri.fr
- Conseil Départemental de la Haute-Garonne :
• Elian ROUTELOUS : 06 29 58 02 15 – elian.routelous@cd31.fr
• Guillaume FERRANDO : 07 84 03 64 13 – guillaume.ferrando@cd31.fr

PORTRAIT

UN ÉLEVAGE DE BOVINS VIANDE OÙ LA SÉCURITÉ N'A PAS DE PRIX !

Vincent ARROUY est éleveur de Blondes d'Aquitaine à Villeneuve Lecussan. Il s'est équipé d'un couloir et d'une cage de contention pour améliorer son confort de travail et la sécurité. Il accueillera les éleveurs bovins viande du département et leurs partenaires à la journée bovins viande, le 22 février prochain.

Installé en 2015 sur l'exploitation familiale, Vincent a fait progresser son troupeau, passant progressivement de 40 vaches allaitantes à une soixantaine. Il exploite 87 ha de SAU, dont 53% en SFP.
Adhérent au Contrôle de Performances, il fait également partie des fermes de références (réseau Inosys). Il a participé au programme des fermes pilote EcoAntibio avec le GDS et la Chambre d'agriculture. Cela lui a permis de recaler ses rations. Il a ainsi fortement diminué la part d'ensilage de maïs. Il a aussi revu ses préparations au vêlage.

Investir dans le confort et la sécurité

Son système est simple et efficace : les animaux et les silos sont tous sur le site, au même endroit, pour limiter les déplacements. Le matin il paille et distribue la ration avec le bol, il lâche les vaches en fin de matinée, voire en début d'après-midi, et repousse le soir.

Un de ses objectifs est de dégager du temps libre : **« Tout ce qui m'aide à travailler plus à l'aise et plus vite m'intéresse ».** Jusqu'à présent ses parents l'aident sur l'exploitation. Il souhaite s'équiper et s'organiser pour pouvoir travailler seul dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi il a investi dans un couloir et une cage de contention. Elle est équipée d'un lève tête pour écorner en toute sécurité pour lui et les jeunes veaux ; il a choisi l'option parage car les pareurs sont peu disponibles. Ça lui permettra de parer ponctuellement au cas par cas. Il va également adapter son bâtiment pour assurer la sécurité du chargement des animaux.

Il dit préférer investir dans une cage de contention plutôt que renouveler un tracteur.

De plus, il connaît l'intérêt d'avoir une cage équipée d'un système de pesée : **« Quand on est bien équipé on intervient plus souvent sur les animaux. Cela permet de peser les veaux avant de les vendre. Il y a trop d'éleveurs qui vendent « à l'œil »**, sans connaitre leur poids ». Il prévoit de peser régulièrement ses animaux finis : « quand le poids est stabilisé il faut vendre ! »

Vincent Arrouy

Développer l'engraissement

Vincent engraisse ses vaches depuis toujours. En revanche il a commencé à engraisser quelques taurillons en 2023. Il souhaite à terme engraisser tous ses animaux, quitte à diminuer le nombre de vaches allaitantes pour une question de place dans le bâtiment.

Touché par la MHE

L'élevage de Vincent a été touché par la MHE, comme tous les éleveurs de son secteur. Il a dû traiter une dizaine de vaches (antibiotiques et anti-inflammatoire), il a subi un peu de mortalité et des avortements. Les veaux de cet automne étaient moins lourds qu'à l'accoutumée car leurs mères avaient peu de lait. Au final l'impact réel de la MHE est difficile à estimer.

Contact : Clémence BERGER :
Tél : 06 73 69 14 55
clemence.berger@haute-garonne.chambagri.fr